



KANAKY NOUVELLE -CALEDONIE - ÉLECTIONS PROVINCIALES 2026 : RESTAURER LA TRAJECTOIRE DE DECOLONISATION

Alors que les autorités françaises confirment la tenue des élections provinciales pour la fin du mois de juin 2026, la situation en Kanaky Nouvelle-Calédonie appelle à une vigilance continue. Cette confirmation marque une étape charnière qu'il faut saluer : il est en effet primordial qu'après des reports successifs, le processus démocratique reprenne enfin ses droits. **Il est impératif de soutenir la tenue du scrutin au plus tard le 28 juin 2026 afin de restaurer une légalité institutionnelle stable et de mettre fin à une période de flottement démocratique dangereux.**

Ce retour aux urnes doit mettre un terme à une dérive préoccupante de l'État Français depuis les derniers référendums. Ces derniers mois, la puissance administrante a choisi de négocier l'avenir du pays à travers des accords contestés — Bougival, Élysée-Oudinot — conclus avec des représentants politiques dont la légitimité était devenue caduque et sans le représentant politique légitime du peuple Kanak, le Front de Libération Kanak et Socialiste. Cette gestion "entre-soi" avec des interlocuteurs dépourvus de mandat électif valide a gravement altéré la sincérité du dialogue politique. Conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 6 novembre 2025, ce scrutin est l'outil indispensable pour garantir la sincérité de la représentation et rouvrir un espace de discussion crédible. Par conséquent, toutes **discussions sur l'avenir institutionnel et l'élaboration de tout nouvel accord ne pourront se tenir qu'après les élections de juin 2026**, avec des représentants politiques fraîchement investis d'une légitimité populaire incontestable qui seront habilités à engager le destin du pays.

Ce redémarrage démocratique intervient alors que l'archipel se trouve au point de rupture d'une crise systémique majeure. L'impasse actuelle est le résultat direct d'une stratégie de « passages en force »

systematiques menée par l'État français, au mépris des équilibres fondamentaux du pays. La révolte de 2024 doit être analysée comme la conséquence directe de la rupture du principe de consensus : le projet de dégel du corps électoral a agi comme le catalyseur d'une crise prévisible, transformant une transition statutaire ordonnée en une phase d'instabilité violente. La responsabilité institutionnelle de l'État dans ce déclenchement est établie par son choix de privilégier la modification constitutionnelle au détriment de la paix sociale.

Depuis la révolte de 2024, les indicateurs officiels confirment que la **Kanaky Nouvelle-Calédonie** traverse une rupture structurelle sans précédent. La récession de **13,5 %** subie en 2024 a provoqué une déstructuration brutale du marché de l'emploi, avec la suppression de **11 500 postes salariés** et des services de l'emploi désormais saturés. Ce déclin économique s'est mué en une crise humanitaire pour les populations les plus précaires, dont les besoins essentiels ne sont plus garantis.

Cette réalité se traduit par une érosion de l'appareil public : la perte d'**effectifs médicaux**, la dégradation de la desserte routière dans le Grand Nouméa — dont les tarifs sont devenus prohibitifs — accentuent les inégalités de manière alarmante. Ce contexte renforce la marginalisation des populations Kanak et océaniques, dont l'exclusion sociale et géographique s'aggrave quotidiennement. Parallèlement, la situation pénale reste préoccupante, avec une jeunesse autochtone qui constitue la quasi-totalité d'une population carcérale en surchauffe, témoignant d'une crise qui ne trouve plus de réponse politique à la hauteur des enjeux

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la décolonisation de la Kanaky Nouvelle-Calédonie demeure un processus inévitable et strictement encadré par le droit international. Cette trajectoire est scellée par l'inscription du territoire sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU et par le titre XV de la Constitution française qui en reconnaît l'irréversibilité. Les aspirations du peuple Kanak à la pleine souveraineté constitue le fondement légal incontestable de la décolonisation. Dès lors, toute manœuvre visant à contourner cet horizon — que ce soit par la pression sécuritaire ou par des négociations avec des élus illégitimes — constitue une violation directe des principes et du droit international

La reconstruction et le dialogue nécessitent que l'État français réintègre sa position de partenaire impartial. Tout ce qui a été observé depuis 2024 doit servir de leçon pour l'avenir : l'unilatéralisme, la partialité de l'État Français, son désengagement du processus de décolonisation, par quelque manœuvre, sont autant de facteurs de risque majeur pour le maintien d'une paix durable. Celle-ci ne pourra s'opérer que par la reconnaissance des droits politiques du peuple autochtone et le respect des engagements pris. **Le scrutin de juin 2026 doit impérativement confirmer le processus de décolonisation et la trajectoire vers son aboutissement plein et entier.**

Enfin, un appel solennel est lancé à la solidarité régionale océanique, héritière d'une longue et courageuse histoire de décolonisation dans le Pacifique. Faire de notre région un véritable « **Océan de paix** » exige avant tout de clore l'ère coloniale par le respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples. Le destin de la Kanaky Nouvelle-Calédonie est indissociable de cette quête de dignité commune. La France doit comprendre que sa crédibilité et sa place dans cette région ne dépendent pas de sa force matérielle, mais de sa capacité à respecter l'histoire de ce grand Océan en honorant ses engagements de décolonisation devant les nations souveraines et dignes du Pacifique.

27 avril 2026

Approuvé par :

- Soqosoqo Vakamarama iTaukei
- Joshua Cooper
- Sofia Tiapula

Pour plus d'informations :

Rosy Makalu:

Associé(e), Réseau du Pacifique sur la mondialisation (PANG)

Email: rosymakalu@gmail.com

Viro Xulue:

Agent des droits de l'homme et du droit autochtone pour le Conseil coutumier Drehu de Nouvelle-Calédonie.

E-mail : canane.xulue@gmail.com